

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80
oOo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18 H 00, les membres du comité syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis salle du conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Michel MATHIS, doyen d'âge de l'assemblée.

Membres en exercice : 72 titulaires - 43 suppléants Délégués présents :68 délégués (63 titulaires -5 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 65 délégués (63 titulaires -2 suppléants) Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 11 mai 2026	
--	--

Membres titulaires présents:

M. Agar Dominique, M.Albassier Christian, M.Arnefaux Alain,, M.Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, M.Besonhé Grégory, M.Billot Hervé, Mme Bouhraoua Rachida, M.Burel Régis, M.Caron Gilles, M.Charbonnier Patrick, Mme Coudrain Aurélie, M.Davin Benoit, M.Dazard Hugues, Mme Demange Michèle, M.Dobski Philippe, M.Dufaud Didier, M.Dufour Rémy, M.Foulon Didier, Mme Gabriel Madeleine, M.Gallochat Philippe, Mme Gallois Laëtitia, M.Gille Michel, M.Gruzon Laurent, M.Guilleman Michel, M.Guillon Jean-Paul, Mme Hernandez Maryse, M.Hoerter Michel, M.Hourdry Mathieu M.Hubert Didier, M.Jacquin Claude, M.Jourdain Gilles, Mme Knobel Juliette, M.Lebargy François, M.Lefranc Eric, M.Legendre Corentin, , M.L'Hermitte Ludovic, , M.Logerot Sylvain, M.Magnier Jean-Luc, M.Maleze Patrick, M.Mangin Eric, , M.Mathis Michel, M.Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Auboyneau Elisabeth, Mme Pichareaux Moon, Mme Pierre Nahalie, M.Pittana Stéphane, M.Point Benoit, M.Polin Jean-Pierre, M.Ponge Pierre, M.Pourtout Grégory, M.Renouf Antoine, M.Rezzouki Mohamed, Mme Richard Catherine, M.Robin Claude, M.Rodier Guillaume, M.Saroul Daniel, Mme Sarrouy Nicole, Mme Stofferis Régine, M.Thomas Rémy, Mme Triconnet Nelly, M.Verdoolaege Philippe, M.Verot Vincent.

Membres suppléants présents votants:

Mme Mercier Estelle, M.Naudier Christian

Suppléants présents non votants: Mme Cugnet Claire, M.Favier Brune, M.Smith Elie.

Membres titulaires absents excusés :

M.Bahu Nicolas, M. Lamiche Bertrand, M.Leveque Yves, M.Lloancy David, M.Marchal Philippe,
Mme Pascard Chantal,

Membres titulaires absents:

M.Arlé Fervel Bruno, M.Blavet Gérard, Mme Perreau Carole,

Est nommé secrétaire de séance : M.Pantoux Jean-Luc

Objet : Election pour la présidence

N°2026 05 01

-Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment les articles L 5211-1, L5211-2 et L 2122-7,

-Considérant que le ou la président(e) est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260518-20260501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026

Publication : 20/05/2026

Certifié par le Président

Considérant que Monsieur Michel MATHIS, en sa qualité de doyen d'âge du comité syndical préside les opérations de vote relatives à l'élection du ou de la président(e) de l'USESA

Monsieur Michel MATHIS fait l'appel nominal des délégués votants et constate que les conditions de quorum posées à l'article L 2121-17 du CGCT sont remplies.

Sont désignés en qualité d'assesseurs chargés du déroulement du scrutin :

M. DAVIN Benoit
M.FOULON Didier

Monsieur Michel MATHIS fait l'appel des candidatures aux fonctions de Président(e) de l'USESA.

Est candidat :

- M. Hugues DAZARD

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Résultats au 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de délégués votants : 65
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 63
- Majorité absolue : 32

Résultats de l'élection du Président

Candidats	Suffrages obtenus	Elu
DAZARD HUGUES	63	X

M. Hugues DAZARD a obtenu la majorité absolue.

Les résultats du vote figurent également dans le procès-verbal de l'élection annexé à la présente délibération.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du vote, les membres du comité syndical, entendu l'exposé du doyen du comité syndical, **DECIDENT**, de :

-**PROCLAMER** Monsieur Hugues DAZARD président de l'USESA,

-**INSTALLER** Monsieur Hugues DAZARD président de l'USESA,

-**AUTORISER** Monsieur le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le secrétaire de séance,

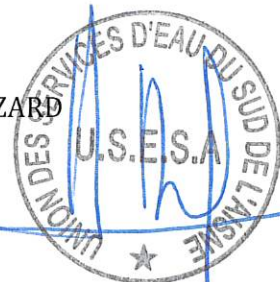


Jean-Luc PANTOUX

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260518-20260501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026

Publication : 20/05/2026

Certifié par le Président